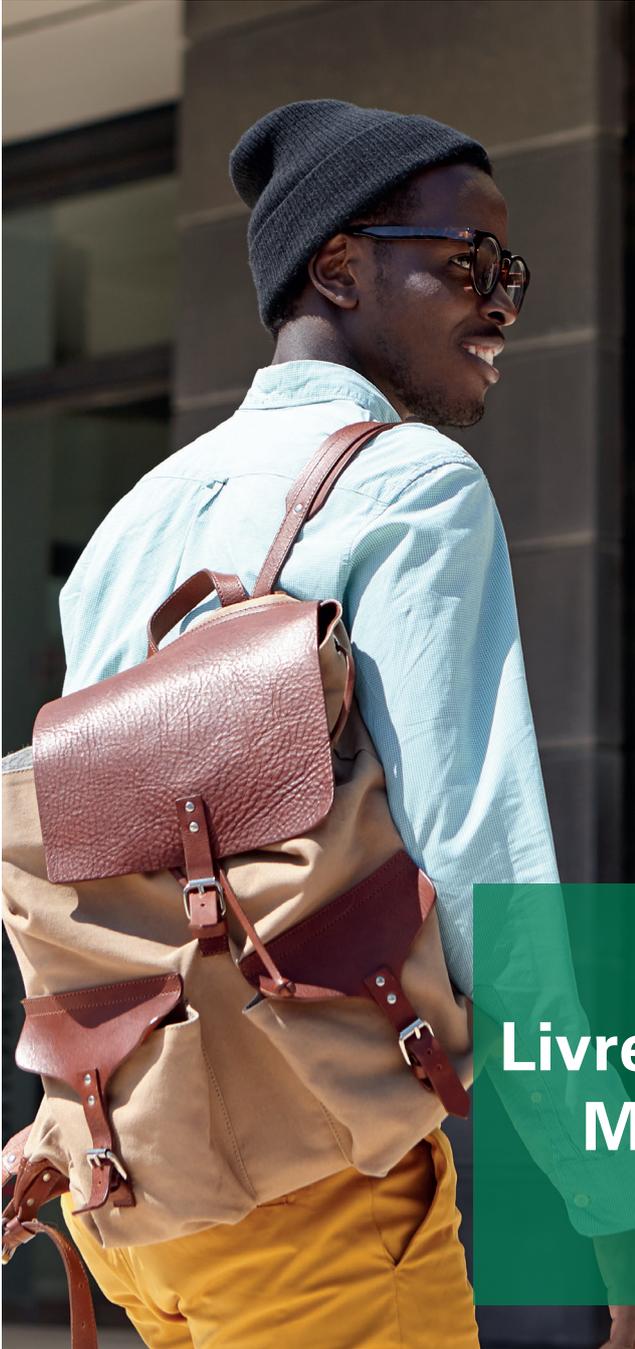




ECOSOCC
Conseil économique, social et culturel



ECOSOCC
Livret de politique sur
Migration, Mobilité
et déplacement

Un organe de la
Union Africaine




german cooperation
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Supported by
giz
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

La série de webinaires sur
la migration, la mobilité et le
déplacement en Afrique
Juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS	iv
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
2. PRINCIPAUX RÉSULTATS	3
2.1 Promotion d'un nouveau discours en matière de migration	3
2.2 Optimisation de l'expertise et des ressources des OSC	5
2.3 Réorientation de la politique migratoire : sécurité par rapport au développement	6
2.4 Encouragement de la libre circulation des personnes et du libre-échange	7
3. RECOMMANDATIONS	9
3.1 Renforcement du rôle des OSC dans la gouvernance des migrations	9
3.2 Inclusion de la dimension migratoire dans la politique de développement	9
3.3 Ratification des Cadres continentaux en matière de migration	10
4. ANNEXES	11
Annex I: Titres, dates et animateur/trice des sessions	11

DÉFINITIONS

UA	Union africaine
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
CER	Communauté économique régionale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CPMA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
GCM	Pacte mondial pour les migrations
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
OSC	Organisation de la société civile

1. CONTEXTE

La migration et la mobilité humaine sont intimement liées à l'histoire de l'Afrique. Au cours des siècles, le continent a enregistré des vagues de mouvements migratoires, parfois volontaires, parfois non.

Les mouvements transfrontaliers sont une réalité quotidienne dans de nombreuses régions du continent où les colonies ont divisé ce qui avait existé historiquement comme des communautés uniques en deux ou plusieurs États-nations contemporains.

La migration intra-africaine s'est considérablement accélérée au cours de l'ère postcoloniale, en raison d'une combinaison de facteurs d'attraction tels que l'économie, les possibilités d'éducation et le commerce, ainsi que de facteurs de répulsion, notamment l'instabilité politique, les conflits armés et les catastrophes naturelles telles que la famine et la sécheresse.

L'enracinement des processus de mondialisation au cours des dernières décennies s'est accompagné d'une augmentation marquée de la migration du continent vers d'autres régions du monde. Le taux accru de migration mondiale alimenté par la mondialisation, y compris, mais sans s'y limiter, la migration en provenance d'Afrique, a engendré un paysage géopolitique en évolution et plus conflictuel, plaçant la migration au cœur de l'élaboration des politiques contemporaines, notamment au niveau de l'Union africaine.

Reconnaissant le rôle important que la migration joue dans la vie quotidienne en Afrique, en particulier en ce qui concerne les conséquences économiques, socioculturelles et politiques, l'Union africaine a établi, au fil des ans, un certain nombre de cadres pour favoriser une meilleure gestion de la migration à l'intérieur du continent et en dehors de ses frontières.

Le plus important d'entre eux est le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA), initialement adopté en 2006 et révisé en 2016, issu d'une décision des États membres de l'Union africaine visant à :



élaborer un cadre stratégique pour la politique migratoire en Afrique qui pourrait contribuer à relever les défis posés par la migration et à assurer l'inclusion de la migration et des questions connexes dans l'agenda national et régional en faveur de la sécurité, de la stabilité, du développement et de la coopération ;



œuvrer à la libre circulation des personnes et à renforcer la coopération intrarégionale et interrégionale en matière de migration en s'appuyant sur les processus migratoires établis aux niveaux régional et sous-régional ; et



créer un environnement propice à la participation des migrants et migrantes, en particulier ceux et celles de la diaspora, au développement de leur propre pays.

La Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé fournit des directives politiques intégrées et complètes aux États membres de l'UA et aux Communautés économiques régionales (CER) dans neuf domaines thématiques : la gouvernance des migrations, la migration de main-d'œuvre et l'éducation, l'engagement de la diaspora, la gouvernance des frontières, la migration irrégulière, les déplacements forcés, la migration interne, la migration et le commerce, et les questions transversales.

JUSTIFICATION :

Quinze ans après l'adoption du CPMA initial, et cinq ans après la révision de ce cadre et de son plan d'action, la mise en œuvre au niveau des États membres de l'Union africaine reste très limitée. Ceci en dépit d'un programme concerté de sensibilisation des décideurs politiques des États membres destiné à améliorer la connaissance du CPMA révisé et à encourager l'harmonisation des stratégies nationales de migration avec le cadre continental. Le niveau limité d'internalisation du CPMA révisé pose un problème particulier compte tenu de l'entrée en vigueur récente de deux grands cadres migratoires complémentaires qui dépendent tous deux de la mise en œuvre robuste et coordonnée du CPMA dans l'ensemble des États membres de l'UA, des communautés économiques régionales et de l'Union africaine.

En effet, la 30ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, a adopté le 29 janvier 2018 le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Par la suite, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) a été adopté lors d'une conférence intergouvernementale des Nations unies sur les migrations internationales qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech, au Maroc. Les deux instruments susmentionnés reflètent les objectifs fondamentaux du CPMA révisé et soulignent l'importance d'un cadre politique coordonné à l'échelle du continent sur la gouvernance des migrations, tant au sein du continent qu'au-delà.

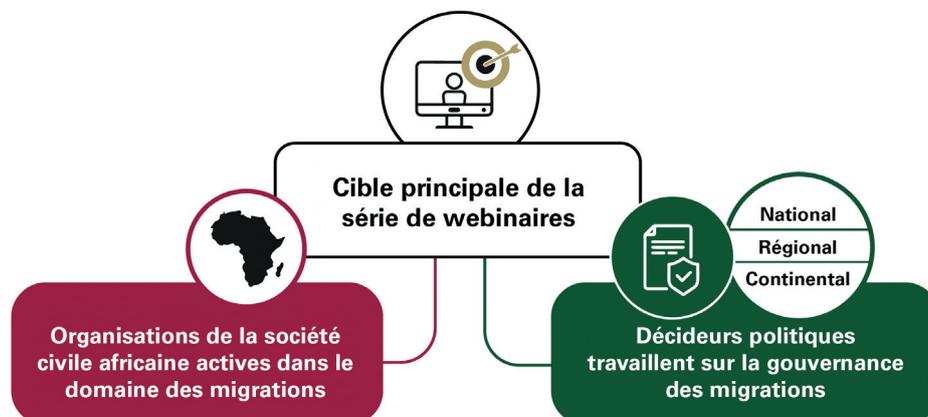
Le peu de succès obtenu par le CPMA en matière de politique et de législation dans les États membres de l'UA peut être attribué en partie aux opportunités limitées offertes aux acteurs non étatiques dans la conceptualisation et l'opérationnalisation du cadre. Comme le reconnaît à juste titre le CPMA, la migration est un phénomène à multiples facettes qui exige l'action de différentes parties prenantes, d'où la nécessité pour les gouvernements de faciliter et d'encourager l'implication de différentes parties prenantes telles que les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les migrants et migrantes (y compris les jeunes, les femmes, les diasporas) dans la formulation de politiques et la mise en œuvre de programmes sur la migration.

Dans cette optique, le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC), a initié, avec le soutien de la Mission de la GIZ auprès de l'Union africaine (GIZ-AU), **la série de webinaires sur la migration, la mobilité et le déplacement en Afrique** afin de contribuer à une mise en œuvre renforcée et coordonnée du Cadre révisé de politique migratoire pour l'Afrique dans les États membres de l'UA, les communautés économiques régionales et l'Union africaine.

Ce rapport politique couvre une série de trois webinaires organisés en juin et juillet 2021 et présente les principaux résultats, y compris les bonnes pratiques issues de contextes internes et externes ainsi que les opportunités de plaider pour renforcer les contributions des acteurs de la société civile à la gouvernance des migrations en Afrique.

Informations sur l'UA-ECOSOCC : Le Conseil économique, social et culturel est un organe consultatif de l'Union africaine, créé lors de la troisième session ordinaire de la Conférence de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie, en 2004, conformément aux dispositions des articles 5 (i) et 22 de l'Acte constitutif de l'UA. L'organe a pour mandat d'engager activement la société civile dans le cadre des processus et des travaux de l'Union, en particulier en ce qui concerne l'intégration et le développement de l'Afrique. L'ECOSOCC comprend divers groupes sociaux, du secteur privé et professionnel des États membres de l'Union et de la diaspora africaine et fonctionne principalement comme un pont par lequel l'Union africaine peut s'associer et s'engager avec les organisations de la société civile sur le continent. Pour en savoir plus, consultez le site [https:// au.int/en/about/ecosocc](https://au.int/en/about/ecosocc)

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS



La série de webinaires était principalement destinée aux organisations de la société civile africaine actives dans le domaine de la migration ainsi qu'aux décideurs politiques œuvrant à la gouvernance de la migration au niveau national, régional et continental. Son objectif principal était de vulgariser le CPMA révisé au sein de la société civile africaine et de formuler des propositions relatives au rôle et aux contributions des acteurs non étatiques dans sa mise en œuvre en cours. La série de webinaires a généré des résultats clés pour l'examen des politiques, tels que présentés ci-dessous :

2.1 PROMOTION D'UN NOUVEAU DISCOURS EN MATIÈRE DE MIGRATION

Les défis qui entravent la mise en œuvre du CPMA sont dus à un ensemble de récits fondamentalement trompeurs qui engendrent des perceptions négatives de la migration et provoquent des réactions négatives envers les migrants et migrantes. En effet, l'importance et la rapidité de l'attention portée par les médias internationaux au débat sur les migrations en Afrique laissent penser que celles-ci sont presque entièrement caractérisées par des hordes de migrants irréguliers qui tentent de fuir le continent en direction de l'Europe.

En réalité, la grande majorité des migrations sur le continent africain ont lieu en Afrique et sont conduites par des voies régulières et ordonnées.

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) estime que plus de 80 % des migrantes et migrants africains se rendent dans d'autres pays africains. En outre, l'Union africaine souligne que la plupart des migrantes et migrants ont tendance à rester dans leur propre sous-région, en particulier à l'ouest, à l'est et au sud, et que celles et ceux qui quittent leur sous-région se déplacent vers les régions voisines, par exemple, de la Corne de l'Afrique vers le sud et l'Afrique centrale vers le sud et l'ouest. Il est important que les acteurs de la société civile prennent des mesures pour s'informer sur la réalité des dynamiques migratoires sur le continent et pour contrer les récits trompeurs - généralement avancés par les médias internationaux - qui cherchent à créer une image caricaturale du migrant africain.



FOCUS 1: COMBATTRE LES MYTHES SUR LA MIGRATION

L'un des principaux défis structurels qui entravent la gouvernance des migrations est la perception négative des migrations par certaines parties prenantes. Cette réaction négative est observée non seulement dans les cercles politiques mais aussi au sein de la société. Cette perception est généralement fondée sur un certain nombre de facteurs, dont une appréhension des migrants et de leur impact potentiel sur la sécurité et l'économie du pays d'accueil, notamment en matière d'emploi et de travail.

Cependant, le manque d'information (ou la présence de désinformation) sur la véritable nature de la migration en Afrique constitue l'élément central de cette appréhension. La migration fait partie du tissu de la vie africaine et cela était vrai avant l'avènement des frontières territoriales imposées par les puissances coloniales. La plupart des migrants et migrantes se rendent dans les pays ou régions voisins et le font dans le cadre légal des régimes de libre circulation, contrairement à l'accent persistant et démesuré mis sur la migration irrégulière dans le discours actuel.

La société civile est bien placée pour contribuer à démystifier le débat sur la migration en utilisant des faits et des chiffres précis et en mettant l'accent sur les avantages profonds et divers de la migration. L'Union africaine et les CER doivent faire davantage pour favoriser une perception plus positive de la migration en soulignant les avantages d'une migration bien gérée, notamment par le biais d'études de cas d'États membres qui ont institué des politiques d'exemption de visa ou de visa à l'arrivée et les avantages qu'ils en ont retirés grâce à l'augmentation du tourisme, du commerce et des investissements.

2.2 OPTIMISATION DE L'EXPERTISE ET DES RESSOURCES DES OSC

La migration - en particulier l'immigration - constitue l'une des principales prérogatives de tout État, et touche directement à la souveraineté des États. Par conséquent, la gouvernance des migrations, ainsi que les ressources et les engagements qui y sont associés, se concentrent évidemment sur les acteurs étatiques. Ce discours sur la politique migratoire, qui repose sur une approche centrée sur l'État, a pris une importance encore plus grande sur le continent africain au cours de la dernière décennie, à la suite de l'afflux de réfugiés - provenant en grande partie de Syrie et d'Afghanistan - vers l'Europe en 2015 et à la toxification de la migration en tant que question politique en Europe qui en a résulté. La mise en œuvre des cadres multilatéraux existants pour la gouvernance des migrations en Afrique, y compris le plan d'action du sommet de La Valette et les processus de Khartoum et de Rabat, a fortement évolué vers la sécurisation des migrations, le contrôle des frontières ainsi que la détention et le rapatriement des migrants irréguliers.

Le rôle des organisations de la société civile dans la gestion des questions sociétales qui déclenchent la migration a reçu moins d'attention et n'a certainement pas été exploité de manière adéquate dans les cadres de gouvernance de la migration, y compris aux niveaux multilatéral et bilatéral.

Outre les avantages comparatifs évidents liés au fait que les organisations de la société civile sont ancrées dans la population et qu'elles sont souvent les premières à réagir aux conséquences négatives (trafic illicite, traite, etc.), les OSC sont souvent mieux placées pour communiquer des messages clés et exposer les menaces ainsi que les dangers associés à la migration irrégulière aux migrants potentiels. Les décideurs politiques à tous les niveaux doivent fournir un effort plus concerté pour élever le rôle de la société civile dans la gouvernance de la migration et soutenir les OSC de première ligne avec les ressources ainsi que la formation nécessaire pour établir le type de perspective au sein de la société qui serait nécessaire pour favoriser une approche plus saine de la migration, y compris la minimisation de la migration irrégulière et l'éradication de la xénophobie.

FOCUS 2: RENFORCER LES OSC DANS LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION EN PARLANT MOINS ET EN AGISSANT PLUS

Bien que le rôle de la société civile dans la gouvernance des migrations soit constamment souligné dans tous les principaux cadres multilatéraux, les OSC ont été largement reléguées à un rôle marginal au niveau de la mise en œuvre. Il s'agit là d'une occasion manquée qui doit être saisie si l'on veut que le CPMA soit mis en œuvre avec succès. Les points suivants, entre autres, soulignent le rôle central des OSC dans ce discours :



SUR LA PROTECTION DES MIGRANTS ET MIGRANTES : Il s'agit par le CPMA d'accroître les capacités locales de protection grâce à l'implication de la société civile, par exemple en impliquant les ONG dans la fourniture de conseils juridiques et sociaux aux réfugiés, dans les entretiens préliminaires et la préparation des dossiers pour les comités nationaux d'éligibilité, et dans les campagnes d'information publique pour lutter contre la stigmatisation et la xénophobie.



SUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ : Il s'agit par le biais du Pacte mondial d'encourager de vastes partenariats multipartites pour aborder la question des migrations dans toutes ses dimensions en incluant les migrants, les diasporas, les communautés locales, la société civile, les universités, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales des droits de l'humain, les médias et d'autres parties prenantes concernées par la gouvernance des migrations.

2.3 RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE : SÉCURITÉ PAR RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT

Le discours dominant sur la migration en tant que menace pour la stabilité et la sécurité des pays d'accueil et de transit, ainsi que la position agressivement défensive adoptée à l'égard des migrants, signifient qu'un effort concerté est nécessaire pour séparer la réalité de la fiction en ce qui concerne les dangers associés aux personnes migrantes. En outre, des efforts équivalents doivent être déployés pour identifier les vulnérabilités de l'espace migratoire susceptibles d'être exploitées par les réseaux criminels et terroristes, mais aussi pour formuler des contre-mesures efficaces en étroite collaboration avec les parties prenantes des pays d'origine, de transit et de destination.

Le paysage géopolitique actuel du continent, y compris la montée en puissance des groupes terroristes et des réseaux criminels ayant une portée transnationale, signifie qu'il n'est plus réaliste de détacher complètement la sécurité de la migration et qu'il faut un engagement de bonne foi de la part des gouvernements des pays d'origine à cet égard. D'un autre côté, l'expérience de la migration en Afrique suggère que la libre circulation des personnes ne s'est pas accompagnée de conséquences très négatives sur la sécurité des communautés d'accueil. En effet, la migration intrarégionale - qui tend à être de courte durée et cyclique par nature et qui porte sur les échanges et le commerce - sert de catalyseur à la croissance économique de chaque côté du spectre migratoire. Les exemples des communautés économiques régionales telles que la CEDEAO, qui ont mis en œuvre des régimes de libre circulation pendant des décennies tout en gérant les risques sécuritaires avec un certain succès, peuvent servir de modèle à d'autres régions et au continent dans son ensemble.

Le fait de ne plus traiter la migration comme une question de sécurité mais plutôt comme une question de développement contribuerait également à minimiser les tensions au sein des pays d'accueil qui se transforment parfois en attaques xénophobes contre les migrants et migrantes.

Les OSC doivent être à la pointe de l'effort pour aider les communautés d'accueil à comprendre la valeur et les contributions que les personnes migrantes apportent à la société, et les gouvernements doivent soutenir les OSC de première ligne pour faciliter l'intégration réussie de ces personnes dans les sociétés d'accueil.

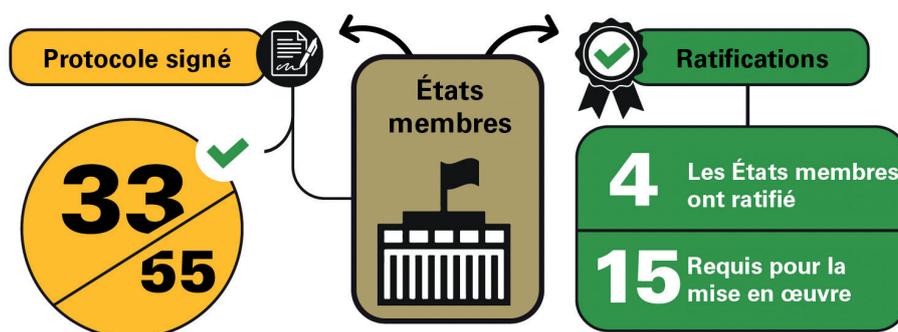
2.4 ENCOURAGEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DU LIBRE-ÉCHANGE

La migration - y compris la migration pour le commerce et les échanges - est un élément central de l'agenda d'intégration de l'Union africaine. C'est pourquoi la création de la Zone de libre-échange continentale africaine par les États membres de l'Union est une décision fondamentale qui, si elle est effectivement mise en œuvre, sera considérée comme l'un des points de passage les plus importants sur la voie d'une Afrique pleinement intégrée, conformément à l'aspiration 2 de l'Agenda 2063 de l'UA.

En plus des avantages économiques attendus d'un marché unique continental pour la vie de toute la population africaine, la mise en œuvre réussie de la ZLECAf concrétiserait enfin l'une des visions centrales de nos pères fondateurs : une Afrique unie réalisant le plein potentiel de son peuple. La volonté politique et l'élan qui sous-tendent la mise en œuvre actuelle de la ZLECAf sont un signe encourageant du sérieux que les chefs d'État et de gouvernement de l'UA attachent à sa mission vitale.

La dynamique qui sous-tend la ZLECAf, aussi positive soit-elle, peut être observée en contrepoint de la léthargie et de l'indifférence avec lesquelles un autre cadre essentiel de l'agenda d'intégration de l'UA - le protocole sur la libre circulation des personnes - a été accueilli dans les États membres. Adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba en février 2018, ce protocole (officiellement appelé Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement) offre le cadre de l'opérationnalisation de la vision de l'Union africaine pour un continent intégré, centré sur les personnes et politiquement uni. Il exprime l'engagement de l'Union africaine en faveur de la libre circulation des personnes, des biens et des services entre ses États membres, comme un engagement durable envers le panafricanisme et l'intégration africaine, comme le reflète l'aspiration 2 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Malheureusement, le Protocole n'a pas reçu autant de soutien de la part des États membres, même s'il était expressément prévu qu'il soit mis en œuvre de concert avec la ZLECAf.

Bien que 33 des 55 États membres aient signé le protocole, seuls 4 États membres l'ont ratifié, sur les 15 ratifications requises pour sa mise en œuvre.



Il est urgent que les organisations de la société civile à travers le continent entreprennent des campagnes de plaidoyer auprès de leurs gouvernements nationaux, en particulier les pouvoirs exécutif et législatif, afin d'atteindre le nombre minimum de ratifications requis pour que le Protocole entre en vigueur.

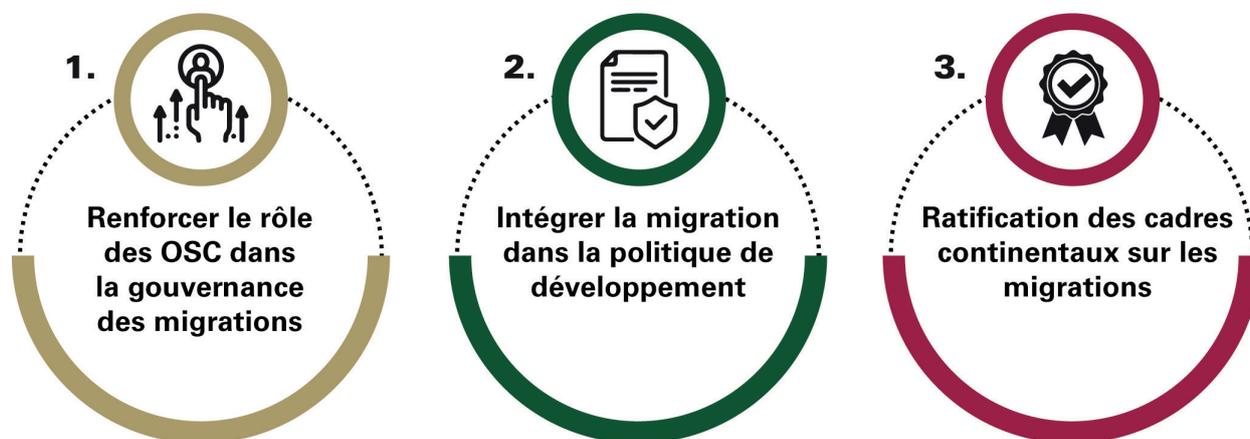
Les États membres de l'Union devraient être encouragés à considérer la ratification et la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation comme une condition préalable fondamentale pour le succès de la ZLECAf, étant donné que le libre-échange ne peut avoir lieu en l'absence de libre circulation.

FOCUS 3: LE LIBRE-ÉCHANGE NE PEUT ÊTRE SÉPARÉ DE LA LIBRE CIRCULATION

Si le Protocole continental sur la libre circulation a reçu moins d'attention et moins de soutien que la Zone de libre-échange continentale africaine, les deux cadres ont en réalité été établis pour fonctionner en symbiose l'un avec l'autre. En effet, la Conférence de l'UA, en adoptant le Protocole sur la libre circulation en janvier 2018, a explicitement reconnu que la libre circulation des personnes en Afrique était essentielle à l'établissement de la ZLECAf, qui a été signée deux mois plus tard, en mars 2018, à Kigali, au Rwanda. Cette interdépendance a été formulée dans le texte du Protocole, qui « envisage que la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services favorisera l'intégration, le panafricanisme, renforcera la science, la technologie, l'éducation, la recherche et encouragera le tourisme, facilitera le commerce et les investissements intra-africains, augmentera les transferts de fonds en Afrique, favorisera la mobilité de la main-d'œuvre, créera des emplois, améliorera le niveau de vie des populations africaines et facilitera la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines et matérielles de l'Afrique afin de parvenir à l'autonomie et au développement ». En d'autres termes, les États membres de l'UA souhaitent que la ZLECA soit mise en œuvre parallèlement au Protocole sur la libre circulation, étant donné que les deux cadres ont été établis comme des mécanismes de renforcement mutuel pour faire progresser l'intégration africaine. En substance, la libre circulation et le libre-échange sont ainsi les deux faces d'une même pièce.



3. RECOMMANDATIONS



3.1 RENFORCEMENT DU RÔLE DES OSC DANS LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Compte tenu du niveau très limité de sensibilisation au Cadre de politique migratoire pour l'Afrique, en particulier au sein de la société civile africaine, il est nécessaire que la Commission de l'Union africaine investisse dans une campagne de sensibilisation, en partenariat avec les organisations de la société civile travaillant sur le terrain, afin d'améliorer la connaissance et la compréhension du CPMA. Dans le cadre de cet effort, les OSC africaines œuvrant dans le secteur de la migration devraient être encouragées et dotées des moyens nécessaires à l'utilisation du CPMA et de son plan d'action en tant qu'outils permettant de mener des actions de plaidoyer et des campagnes sur les questions pour lesquelles elles demandent une action politique, telles que la protection des migrants, le trafic illicite et la traite, le retour et la réinsertion des migrants, la discrimination anti-migrants et la xénophobie. En outre, il devrait y avoir un effort délibéré au niveau de l'UA pour identifier et cartographier les OSC présentes dans le continent qui travaillent sur l'ensemble des questions contenues dans le CPMA, et pour établir les modalités de leur participation aux réponses continentales. Les OSC, pour leur part, devraient collaborer avec les partenaires gouvernementaux et internationaux pour créer des plateformes permettant de démystifier les mythes populaires et les perceptions négatives sur la migration. Cela peut se faire par la recherche et le partage d'informations et d'études de cas de migration bien gérée.

3.2 INCLUSION DE LA DIMENSION MIGRATOIRE DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Pour améliorer la gouvernance de la migration sur le continent, il est impératif de favoriser un changement de perception de la migration en termes de menace, et de la favoriser plutôt comme une opportunité de stimuler le commerce et les investissements intra-régionaux et intracontinentaux, l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. Le rôle de la migration en tant que facteur positif net de développement économique, tant pour les sociétés d'origine que pour les sociétés d'accueil, doit être souligné et encouragé dans le discours politique sur la migration, et la société civile peut constituer un partenaire essentiel à cet égard. Les OSC travaillant dans le domaine de la migration sont bien placées

pour élaborer et partager des études de cas et des histoires d'impact basées sur leur expérience dans ce domaine. En outre, les organisations de la société civile devraient être encouragées à présenter des rapports, des données et d'autres contributions politiques aux décideurs politiques nationaux, aux CER et aux organes de l'Union africaine afin d'attirer l'attention des politiques sur les questions critiques en matière de migration, notamment la traite des êtres humains, la protection des droits des migrants, le commerce transfrontalier et la discrimination contre les migrants. Les institutions de recherche, les groupes de réflexion et les médias devraient être engagés en tant que partenaires clés dans l'élaboration du discours sur la migration axé sur le développement, par le biais de recherches et de témoignages fondés sur des preuves, qui démontrent que la libre circulation bien gérée profite bien plus aux migrants et aux communautés d'accueil que les contrôles prohibitifs aux frontières.

3.3 RATIFICATION DES CADRES CONTINENTAUX EN MATIÈRE DE MIGRATION

On peut affirmer qu'un défi structurel majeur auquel l'Union africaine est confrontée en termes de mise en œuvre des politiques consiste en un déficit persistant de ratification des instruments continentaux. Il s'agit d'un défi qui doit être relevé également dans le domaine de la gouvernance de la migration. Les cadres continentaux reconnus par les États membres comme des mécanismes essentiels pour favoriser l'intégration africaine par le biais d'une mobilité accrue des personnes - à savoir le protocole sur la libre circulation et le régime du passeport africain unique - ont été largement mis de côté en raison de l'absence de ratification par les États membres.

Un facteur contribuant à la non-ratification de ces instruments est la connaissance extrêmement limitée de ces protocoles au sein de la population générale des États membres. En l'absence d'une campagne de sensibilisation dynamique de la part des organisations de la société civile, les gouvernements et les législateurs nationaux sont peu motivés pour présenter ces instruments en vue de leur ratification et de leur incorporation. L

l'Union africaine et les Communautés économiques régionales devraient faire appel aux organisations de la société civile pour défendre la cause de la ratification des instruments régionaux et des instruments sur la migration, et collaborer avec leurs partenaires internationaux pour fournir des ressources et des formations aux OSC afin de leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation efficaces susceptibles de générer une vague de soutien populaire au sein des États membres en faveur de la ratification et de l'internalisation du Protocole sur la libre circulation et d'autres instruments continentaux sur la migration.

4. ANNEXES

ANNEX I: TITRES, DATES ET ANIMATEUR/TRICE DES SESSIONS

SÉRIE DE WEBINAIRES SUR LA MIGRATION, LA MOBILITÉ ET LE DÉPLACEMENT EN AFRIQUE			
Titre de la session	Date de la session	Sujet de présentation	Animateur/trice
SESSION 1 Mettre en lumière le rôle de la société civile dans la gouvernance des migrations	3 juin 2021	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique. Découvrir le rôle de la société civile dans la gouvernance.	M. Peter Mudungwe , expert en migration, Commission de l'Union africaine
		Libre circulation et affaires humanitaires.	Mme Rita Amukhobu , cheffe par intérim de la Division des affaires humanitaires de la Commission de l'UA
SESSION 2 La ZLECAf en tant que catalyseur de la libre circulation des personnes en Afrique	24 juin 2021	Mobilité, déplacement et sécurité humaine en Afrique	Professeur Tim Murithi , chef du programme d'interventions pour la consolidation de la paix à l'Institut pour la justice et la réconciliation (IJR) à Cape Town, et professeur d'études africaines.
		Promouvoir la libre circulation à travers la ZLECAf : les leçons tirées du COMESA	M. Brian Chigawa , ancien directeur du conseil juridique du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).
		Libre circulation et établissement de la diaspora africaine : les opportunités au sein de la ZLECAf	M. Philip Bob Jusu , responsable principal des questions économiques et politiques, Mission de l'Union africaine auprès de l'Union européenne, Bruxelles.
SESSION 3 Normes internationales et bonnes pratiques en matière de gouvernance migratoire	22 juillet 2021	Politiques et pratiques en matière de gouvernance migratoire	M. Peter Mudungwe , expert en migration, Commission de l'Union africaine
		Partenariat entre les acteurs étatiques et non étatiques dans la gouvernance des migrations	Révérende Mme Angele Wilson-Dogbe , coordinatrice régionale, Conférence des Eglises de toute l'Afrique (CETA)
		Perspectives nationales et régionales sur la gouvernance des migrations	Professeur Mulegeta F Dinbabo , Université de Western Cape, Afrique du Sud

ECOSOCC SECRETARIAT

Lusaka, Zambia

T +260 211 429 405

E ecosocc@africa-union.org

www.ecosocc.au.int